



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

No 24-2016 - Séance du 28 novembre 2016 - Orale

### Réaménagement de gares MVR

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Comme vous avez probablement pu le lire dans la presse, deux gares MVR situées sur le territoire communal sont appelées à subir des changements importants en prévision du passage en 2019 à la cadence de 15' entre Blonay et Vevey :

- La halte de Clies, tout comme celle de Gilamont situées plus en aval sur la commune de Vevey, seront remplacées par une nouvelle halte située entre les chemins de Clies et des Vignerons sur le territoire veveysan. Cette décision est motivée par l'impossibilité de rendre les deux haltes actuelles compatibles à la LHand et d'accueillir les nouvelles rames MVR en composition double. A la demande de votre municipalité, un chemin piétonnier sera aménagé afin de permettre l'accès au quai à partir du chemin de Clies. Le point de croisement existant à Clies sera toutefois maintenu et un nouveau point de croisement sera créé plus en aval à la hauteur de la rue des Bosquets.
- St-Légier-Gare sera transformée de manière conséquente par un rallongement des quais et la création d'un passage sous-voies avec des rampes d'accès aux deux quais et le rajout d'un couvert sur le quai utilisé par les voyageurs en direction de Blonay. Ce projet, actuellement à l'enquête jusqu'au jeudi 16 décembre 2016, comporte également le réaménagement de la place de la Gare avec la création d'un terminus pour les bus tel que préconisé par l'étude TP Riviera dont la réalisation devra encore être confirmée au vu de la participation communale annoncée. Cet objet sera soumis à la commission municipale Sécurité et Mobilité qui sera nommée prochainement.

Nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 28 novembre 2016

M. Dominique Epp, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal